

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 409 (Rect)

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 13

Compléter l'alinéa 25 par les mots :

« et le budget lié aux activités de représentation d'intérêt exercées par chacun de ces tiers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision en cohérence avec les dispositions liées à la transparence budgétaire des activités de représentation d'intérêts.